

club

Le magazine de l'Université Claude Bernard Lyon 1



n° 20

→ Juillet 2009

SOMMAIRE

03 → **Rétro-Actu**

Lyon 1 lance son bureau d'aide à l'insertion professionnelle : le CLIPE

Réussite de la première promotion du Master Informatique de Lyon 1 délocalisé au Vietnam

La Fondation Lyon 1 crée un « club d'entreprises partenaires »

Lyon 1 signe une convention avec les Laboratoires Boiron

04 → **Echo des campus**

Un Espace Congrès à Lyon 1

CLUB : votre avis nous intéresse !

05 → **Du côté de nos chercheurs**

Les parasitoïdes : des insectes tueurs

06 → **Initiatives**

L'Année Mondiale de l'Astronomie et l'Observatoire de Lyon

07~14 → **Dossier spécial : la réforme des universités et de la recherche**

Le statut des enseignants-chercheurs

Les étudiants

L'IUFM

Les IUT

L'avenir de la recherche

La LRU et les BIATOSS

15 → **Université de Lyon**

Message de Michel Lussault

16 → **A découvrir**

Zoom sur des nouveaux membres de l'équipe présidentielle

17 → **Enquête**

L'insertion professionnelle des étudiants en Master 2

18~19 → **Vie des personnels**

Restauration

Les Arthémiades : bilan

20 → **Portrait de**

Florent Moissenet : être doctorant à Lyon 1

Couverture :
Photo Eric LE ROUX



Directeur de la Publication :
Lionel COLLET
Président de l'Université

Rédactrice en chef :
Anne-Claire FOULON

Comité de Rédaction :
Régis BERNARD
Brigitte BRUN
Jacques CHARLIN
Lionel COLLET
Emmanuel DESOUHANT
Béatrice DIAS
René FAURE
Anne-Claire FOULON
Anne GUINOT
Khadija HAMRANI
Philippe LIOTARD
Noël PODEVIGNE
Isabelle VAUGLIN

Photographies :
Olivier BERTRAM
François DEBIAS
Anne-Claire FOULON
M. LECOUTRE
Eric LE ROUX
Observatoire de Lyon
Noël PODEVIGNE
Serge TANET
David TANG

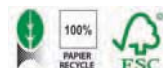
Maquette :
Jean-Philippe MATHIEU
www.atelierchose.com

Imprimerie :
Publi Concept

Pour nous proposer des articles
ou nous contacter :
CLUB@univ-lyon1.fr

N° ISSN : 1637-5912
Dépôt légal à parution

Imprimé sur un papier 100%
recyclé



01 |



Édito

L'actualité de ces derniers mois a été largement marquée au sceau de la contestation des orientations voulues par le pouvoir politique tant pour l'enseignement supérieur que pour la recherche. L'Université Claude Bernard Lyon 1 n'a pas échappé à cette contestation qui a touché plus particulièrement certaines composantes du secteur sciences.

Il est normal dans ces conditions que CLUB, le journal de l'ensemble des personnels de l'Université, se fasse l'écho de ce mouvement, en donnant la parole notamment à des membres du personnel de Lyon 1 engagés dans les débats qui ont touché un grand nombre d'universités françaises.

Lionel COLLET



Soirée de lancement du club d'entreprises partenaires de la Fondation Lyon 1 / Photos Eric Le Roux



→ RETRO ACTU ←

Lyon 1 lance son bureau d'aide à l'insertion professionnelle : le CLIPE

Lundi 4 mai 2009 à 17h, l'Université Claude Bernard Lyon 1 a inauguré son bureau d'aide à l'insertion professionnelle, le CLIPE, sur le campus de La Doua, en présence de nombreux partenaires.

Le CLIPE (Coordination Lyon 1 pour l'Insertion Professionnelle des Etudiants), structuré autour de services centraux et de composantes, a pour mission de coordonner les actions déjà en place pour l'aide à l'insertion, afin de leur donner une nouvelle dynamique de réseau. Aux côtés des formateurs, le CLIPE mène un travail de fond avec les étudiants, en les accompagnant dans l'élaboration de leur projet personnel et professionnel. Il leur permet, tôt dans leur cursus universitaire, de connaître les réalités du monde socio-économique et donc de pouvoir construire progressivement leur propre parcours de formation.

A l'issue de ce lancement, l'Université Claude Bernard Lyon 1 a signé une convention avec l'APEC, dans le but de renforcer ses actions menées pour l'insertion professionnelle de ses étudiants.

La Fondation Lyon 1 crée un « club d'entreprises partenaires »

Lundi 25 mai 2009 à 19h, la Fondation partenariale Lyon 1 a organisé une conférence sur le thème « Environnements chaotiques : comment traverser les crises majeures ? », animée par Patrick Lagadec, directeur de recherche à l'Ecole Polytechnique.

Cette conférence a été l'occasion pour la Fondation de lancer son « club d'entreprises partenaires » et de favoriser ainsi la mise en réseau des acteurs du monde socio-économique avec ceux de l'Université.

Réussite de la première promotion du Master Informatique de Lyon 1 délocalisé au Vietnam

Les étudiants de la première promotion du Master de l'Université Claude Bernard Lyon 1 « Informatique spécialité réseaux » délocalisé au Vietnam ont reçu leur diplôme en début d'année.

Le double diplôme (français et vietnamien) Master « Informatique spécialité réseau » créé en 2007 à Hanoi, à l'Institut de la Francophonie pour l'Informatique (IFI), vient de voir sortir sa première promotion (2007- 2008) avec un taux de réussite de 80%. La promotion compte 10 étudiants vietnamiens. La suivante (2008-2009) voit arriver 3 étudiants français, ce qui vient renforcer la pratique de la langue française au sein du groupe.

Ce master a été mis en place dans le cadre de la politique de développement à l'international de Lyon 1. Il est le premier master délocalisé de l'Université. Ce partenariat a pour but de valoriser le cursus des étudiants vietnamiens et français dans les deux pays.

03

Lyon 1 signe une convention avec les Laboratoires Boiron

Vendredi 24 avril 2009, Lionel Collet, Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et Christian Boiron, Président des Laboratoires Boiron et membre du Conseil d'administration de Lyon 1, ont signé une convention de partenariat.

Par cette signature, l'UFR de Médecine Lyon Sud-Charles Mérieux, composante de Lyon 1, officialise le financement à 50% par les laboratoires Boiron de la rénovation d'un amphithéâtre de 300 places sur le site de Lyon Sud. L'amphithéâtre aura une vocation scientifique, pédagogique et culturelle, et pourra ainsi offrir le meilleur aux 2000 étudiants de Lyon Sud.

Un Espace Congrès à Lyon 1

L'Espace Congrès est un service proposé à tous les chercheurs et enseignants-chercheurs de Lyon 1 pour les accompagner dans l'organisation de manifestations nationales et internationales, et ainsi leur permettre de réellement se consacrer à l'aspect scientifique de leur congrès.

L'Espace Congrès fait partie du Service de la Formation Continue et de l'Alternance (FOCAL). Il offre des compétences professionnelles ainsi qu'un véritable conseil.

Concrètement, que propose l'Espace Congrès ?

- Une étude préalable : constitution du dossier, candidature, budget prévisionnel, identification des risques, conventions ;
- Un volet communication : stratégie, site web, logo, affiches, plaquettes, routage ;
- Une gestion financière : avance de trésorerie, suivi et bilan financiers ;
- Un système d'inscriptions : gestion en ligne 24 heures sur 24, paiement par carte bancaire ;
- Une aide aux contributions scientifiques : via la plate-forme de l'Espace Congrès ou « HAL » (gestion des communications ouvertes CNRS) ;
- Une organisation logistique : locaux, restauration, hébergement, signalétique, accueil ;
- Une aide à la constitution des dossiers de demandes de subventions publiques et privées.

Myriam PERONNET

Contact

Tel : (00) 33 4 72 43 10 11

Site web : http://focalserv.univ-lyon1.fr/Espace_Congres.htm

04|



Photo Atelier Chose

CLUB : votre avis nous intéresse !

Que pensez-vous de CLUB ? En êtes-vous satisfait ? Quels types d'informations souhaiteriez-vous y trouver ? Toutes ces questions vous seront posées, dans le cadre d'une enquête adressée à tous les personnels de l'Université Claude Bernard Lyon 1, dès la rentrée 2009.

Le temps est venu de faire un bilan autour de CLUB, journal de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Après 7 ans d'existence, l'équipe du service communication souhaite améliorer ce support, en prenant en compte les besoins réels des personnels de l'Université.

Une enquête vous parviendra à la rentrée de l'année 2009-2010, dans laquelle votre avis sur CLUB sera sollicité, tant sur le fond que sur la forme. Alors, à vos plumes, donnez-nous votre avis pour faire de CLUB votre journal.

Anne-Claire FOULON



Femelle de l'hyménoptère parasitoïde / Photo François Debias

→ DU COTE DE NOS CHERCHEURS ←

Les parasitoïdes : des insectes tueurs

Les parasitoïdes sont des insectes dont les larves se développent en se nourrissant du corps d'autres arthropodes (leurs hôtes), généralement des insectes, mais aussi des araignées et des mille-pattes. Ces parasitoïdes qui représentent 20-25% de toutes les espèces d'insectes, ont la particularité d'entraîner pratiquement toujours la mort de leurs hôtes.

05

Les parasitoïdes peuvent se classer selon le nombre d'espèces qu'ils sont capables de parasiter. Certains sont des généralistes, aptes à attaquer de nombreuses espèces différentes, d'autres n'attaquent qu'une seule espèce hôte, les spécialistes. Qu'elles soient généralistes ou spécialistes, les femelles parasitoïdes pondent leur(s) œuf(s) sur ou dans leurs hôtes ou encore à proximité. Dans ce dernier cas, le parasitisme a lieu si l'hôte mange l'œuf ou, si après éclosion, la larve localise l'hôte et le parasite. Quel que soit le scénario du parasitisme, le corps de l'hôte va servir de garde-manger pendant tous les stades immatures des parasitoïdes (œufs, larves). A la fin du développement, l'adulte parasitoïde émergera de son hôte, le garde-manger sera généralement vide et l'hôte aura été tué.

Ces animaux présentent des capacités tout à fait remarquables pour localiser et attaquer leurs hôtes. C'est une des

raisons pour lesquelles ils sont le sujet de recherches à finalités appliquées et fondamentales, l'une se nourrissant de l'autre et vice-versa. Ainsi ces tueurs en séries sont utilisés comme auxiliaires de lutte biologique et jouent donc un rôle majeur dans la régulation des populations d'insectes ravageurs des productions agricoles. Ils ont aussi prouvé depuis quelques décennies qu'ils constituaient d'excellents modèles biologiques pour explorer des questions ayant trait à l'étude du comportement, de l'écologie et de l'évolution. Un des exemples les plus frappant concerne les études consacrées à la capacité de certains parasitoïdes de la famille des Hyménoptères à choisir le sexe de leurs descendants (appelée « allocation aux sexes »). Chez les Hyménoptères, les femelles (diploïdes) se développent à partir d'œufs fécondés et les mâles (haploïdes) sont issus d'œufs non fécondés. Via ce mécanisme de contrôle simple, la sélection naturelle

a mis en place des femelles qui peuvent altérer le sexe de leurs descendants en réponse à de nombreux facteurs environnementaux et physiologiques tels que la taille des hôtes, la présence d'autres femelles ponduses... Cet exemple fournit un des plus beaux exemples de l'approche adaptative pour comprendre l'évolution.

Un film réalisé par le CNRS dans le cadre du programme européen « Behavioural Ecology of Parasitoids » (BEPAR-ESF) met en images la saga de ces tueurs en série (<http://www.cnrs.fr/cnrs-images/>) et souligne l'interdépendance de la recherche fondamentale et appliquée.

Emmanuel DESOUHANT

Equipe « Ecologie comportementale et dynamique des populations »

UMR CNRS 5558 Biométrie et Biologie Evolutive / Lyon 1



Projets scolaires dans le cadre de l'AMA09 / Photos Observatoire et M. Lecoutre

→ INITIATIVES ←

L'Observatoire de Lyon et l'AMA09

06 |

Le lancement international de l'Année Mondiale de l'Astronomie (AMA09) s'est déroulé à l'UNESCO les 15 et 16 janvier derniers. Dans ce cadre, l'Observatoire de Lyon, composante de Lyon 1, participe à l'AMA09, en menant plusieurs actions sur toute l'année 2009.

La date de l'AMA09 a été choisie pour commémorer le 400^{ème} anniversaire de la première utilisation d'une lunette astronomique par Galilée, dont les observations ont révolutionné notre conception du monde. De nombreuses initiatives ont lieu en 2009 dans près de cent vingt pays qui participent à l'organisation de cet événement. Membre du Comité d'organisation « Grand Sud-Est » de l'AMA09, l'Observatoire de Lyon est associé aux diverses manifestations nationales et organise de nombreuses actions tout au long de cette année.

Dans le contexte actuel très préoccupant de désaffection des jeunes pour les carrières scientifiques, notamment les sciences physiques, il faut encourager l'intérêt du public pour l'astronomie. C'est en effet un formidable tremplin pour réconcilier le public avec la science, l'ouvrir à la compréhension des enjeux de société actuels et favoriser ainsi une réelle valorisation de la recherche scientifique menée dans nos laboratoires.

Temps fort de l'AMA09, l'Observatoire a organisé ses Journées Portes Ouvertes, les 27 et 28 juin 2009. Cet événement a reçu le label national « AMA09 ». Rassemblant l'ensemble des acteurs de l'astronomie en Rhône-Alpes, cette manifestation a eu une envergure importante et a été l'événement régional de l'année 2009 du Réseau Rhône-Alpes d'Astronomie (R2A2). Patrick Baudry, astronaute et invité d'honneur, a pu débattre avec des scolaires au cours d'un forum qui leur était spécialement destiné.

Plusieurs laboratoires de Lyon 1, proches de l'Astronomie (laboratoires de Paléontologie, de Sciences de la Terre, Centre Commun des Collections de Géologie et l'Institut de Physique Nucléaire de Lyon), ont été associés à cet événement qui leur a permis de profiter de la dynamique d'ouverture au public de l'Observatoire.

Dans le cadre de l'AMA09, l'Observatoire propose aussi aux enseignants plusieurs projets à mener dans leur classe tout au long l'année scolaire, comme un travail sur « Sidereus Nuncius », livre de Galilée dans lequel il décrit ses premières découvertes.

D'autre part, le secteur Sciences de la bibliothèque municipale de Lyon a travaillé avec l'Observatoire à la présentation d'ouvrages de Galilée pendant le mois de juin 2009. A la même période, la bibliothèque municipale de Saint-Genis-Laval a préparé une exposition sur la conquête spatiale destinée à sensibiliser tous les habitants de la commune aux portes ouvertes de l'Observatoire.

D'autres événements sont à venir dans cette année 2009 : l'Observatoire s'ouvrira encore au public pour les « Journées Européennes du Patrimoine » et les « Nuits Galiléennes ». Alors n'hésitez plus : profitez d'une soirée à l'Observatoire, levez les yeux vers le ciel et découvrez ses mystères.



→ DOSSIER SPECIAL : →
**la réforme des universités
et de la recherche**

Les différents projets de réforme qui concernent l'enseignement supérieur et la recherche ont pu provoquer une certaine colère chez les enseignants-chercheurs, les personnels BIATOSS et les étudiants. Quels sont les raisons de cette colère ? Quels sont les enjeux des réformes ? Comment mieux les comprendre ? Autant de questions auxquelles plusieurs personnes de notre communauté universitaire ont tenté de répondre, en nous livrant leur avis dans ce dossier spécial.

Photo Eric Le Roux

Le statut des enseignants-chercheurs



Photos Eric Le Roux

08 | Lyderic Bocquet

Professeur des Universités en Physique
Membre de l'Institut Universitaire de France

Concernant le statut des enseignants-chercheurs, il y a une dichotomie importante entre le discours officiel et ce que contient réellement le décret. Le discours officiel défend une cause a priori raisonnable : rendre l'Université plus attrayante, plus attractive pour l'étranger, « se mettre au niveau ». Mais ce que je vois dans le décret ne m'incite pas du tout à penser qu'il va nous amener aux objectifs politiques énoncés.

A propos du décret, il y a beaucoup de discussions autour de la modulation. Dans l'absolu, le principe de la modulation est positif (notre compteur à Lyon 1 permettait justement cette modulation): il y a des périodes où un enseignant-chercheur a plus envie de s'investir dans la recherche. Mais ce que nous en retenons, dans le décret, c'est plutôt l'aspect « sanction ». Nous n'arrivons pas à lire dans le texte un message qui dirait « si vous avez envie de faire plus de recherche, on va vraiment vous en donner les moyens ».

Pourquoi ne pas avoir fait un effort sur le nombre statutaire d'heures d'enseignement ? Baisser les 192 heures TD aurait été un signe fort. Nous ne savons pas non plus comment la modulation va se mettre en place, qui va décider, nous ne connaissons pas les interlocuteurs. Quelle est la structure qui va encadrer cela ? Nous craignons évidemment l'arbitraire. Plus généralement cela rejoint la question de l'autonomie : globalement elle est intéressante mais il fallait la mettre en place de façon progressive et raisonnée. Tout se fait dans

la précipitation ; on ne fait pas une réforme de cette ampleur dans ces conditions.

Concernant l'évaluation, le discours est, semble-t-il, plutôt construit vis-à-vis du grand public et non des enseignant-chercheurs. C'est faux de dire que les enseignants-chercheurs ne sont pas évalués. Nous sommes évalués régulièrement, dès que l'on publie par exemple. Il peut y avoir quelques brebis galeuses dans un système, mais le souci, c'est que le nouveau système semble construit pour ces cas là. Alors qu'il faudrait tout drainer vers le haut : quand tout le monde publiera, tout le monde sera évalué. Il y a une dynamique à créer. Et pour être clair, l'université a 57 000 enseignants-chercheurs : en pratique, il est absolument impossible de les évaluer ; le CNRS a déjà bien du mal à évaluer ses 11 000 chercheurs. Tout cela n'a pas été du tout réfléchi. Soit nous allons être évalués par des gens déconnectés du monde de la recherche, soit nous allons nous évaluer entre nous et passer tout notre temps à faire ça. C'est complètement contre-productif.

Et puis, la réforme dans son ensemble ne s'attaque pas à d'autres aspects essentiels, comme le déséquilibre grandes écoles – universités. Il faudrait inciter les ingénieurs à mettre un pied à l'université, comme partout ailleurs : par exemple les inciter fortement à faire une thèse.

Depuis un quart de siècle, les enseignants-chercheurs qu'ils soient maîtres de conférences ou professeurs sont régis par un décret statutaire concentré sur un seul indicateur : le service d'enseignement en présentiel à 192h ETD (Equivalent Travaux Dirigés). Tout le monde s'accordait à considérer que cet indicateur était insuffisant, bien peu sont d'accord sur les nouvelles modalités à mettre en place. Après marche arrière du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, réécriture et négociations, une nouvelle version est publiée au Journal Officiel du 25 avril 2009 après passage au Comité Technique Paritaire Universitaire et au Conseil d'Etat.



Frédéric Thévenard

Professeur des Universités en paléobotanique

Dans ce décret, il y a des propositions très intéressantes, d'autres acceptables, et certaines non-acceptables. Certaines répondent à nos attentes, comme les équivalences en heures TP/TD demandées depuis de nombreuses années. Le problème est que cette avancée ne peut être mise en place à budget constant car l'heure TP augmentera de 33%. Nous n'avons pas connaissance de crédits dédiés à cela (coût en enseignants). Une réponse évoquée est l'emploi de professeurs agrégés pour les premières années universitaires ; c'est inacceptable pour un enseignant-chercheur. Un enseignement supérieur de qualité ne doit pas être déconnecté de la recherche. A budget constant, cela peut aussi vouloir dire, supprimer des formations, transformer les TP en TD et perdre en qualité d'enseignement.

Un point problématique du décret est la modulation des services des enseignants. Actuellement, la base statutaire est de 192 heures annuelles (équivalent TD). Il y avait un compteur sur lequel nous pouvions gérer et équilibrer les heures en positif ou négatif sur plusieurs années. Dans la première version du décret de 84, la gouvernance de l'Université semblait pouvoir augmenter ou diminuer ce « service enseignant » d'après la qualité de la recherche de l'enseignant (enseignement punitif). Le décret a été partiellement réécrit deux fois. Actuellement, des juristes nous expliquent qu'il peut être interprété de différentes manières, ce qui n'est pas raisonnable. Nous voulons une prise de position claire de notre gouvernance quant au mode d'application de ce décret à Lyon 1.



Chantal Diaz

Maître de Conférence en génétique

Il semble que cette réforme, réalisée sans concertation approfondie préalable, a été mise en place uniquement pour des raisons d'économies budgétaires et reste ambiguë. Le décompte des heures de TP à égalité avec les heures de TD est une avancée car c'est une reconnaissance à juste titre du travail réalisé en TP. Mais, ni les moyens financiers, ni les postes supplémentaires nécessaires n'accompagnent cette réforme. En biologie, par exemple, nous avons évalué un déficit chiffré à 5000 heures c'est-à-dire l'équivalent de 26 postes d'enseignants-chercheurs. L'octroi de 2 millions d'euros pour l'ensemble de Lyon 1 ne suffira pas à compenser ce déficit. Et la question se posera chaque année si de nouveaux enseignants ne sont pas recrutés. Les options seront, soit de réduire l'offre de formation, soit de forcer certains enseignants à faire plus d'heures par le biais de la modulation des services, soit de trouver de nouvelles sources de financement...

La notion de « temps de travail de référence » partagé pour moitié par une activité de recherche et pour moitié par une activité d'enseignement (192h) reste floue : un enseignant qui effectue un service de 192 heures d'enseignement sans exercer d'activité de recherche se verra-t-il imposer une double charge d'enseignement pour répondre au problème du déficit. Enfin, citons le « référentiel national » qui doit préciser les équivalences entre les différentes activités des enseignants-chercheurs. Ce référentiel n'est pas encore établi. Or, en septembre 2009, le décret doit entrer en application. Nous pourrions proposer d'établir pour Lyon 1 un « référentiel local », qui nous permette de commencer l'année dans des conditions correctes en prenant en compte tous les services d'un enseignant. L'université se trouve dans une situation critique. Les enseignants-chercheurs, qui se sont sentis ignorés et méprisés par les dirigeants de leur pays, auront-ils encore l'envie de fournir de nouveaux efforts non comptabilisés dans le « temps de travail de référence » afin de continuer à assurer un enseignement de qualité comme ils l'ont toujours fait ?





Photos Eric Le Roux

Marie-Laure Carpentier et David Eme

Etudiants en Master 1 d'écologie
UFR de Biologie

M-L : Je ne suis pas spécialement pour le passage à l'autonomie des universités. Ce qui me déplaît, c'est que cela va entraîner plus de partenariat avec les entreprises. J'ai peur qu'il y ait une diminution de la recherche fondamentale. J'ai peur qu'avec le mécénat d'entreprise, il y ait certains sujets de recherche, certains laboratoires qui disparaissent. En écologie, on le voit bien, la recherche fondamentale est extrêmement importante : il y a par exemple des études qui sont faites sur les « macros invertébrés », il y a dix ans, personne ne s'y intéressait et aujourd'hui c'est tout le contraire parce qu'on s'est rendu compte que ces espèces sont représentatives de la qualité de l'eau.

Par ailleurs, ce qui peut également poser problème, c'est que chaque université sera libre de décider du montant de ses droits d'inscription. Cela peut donner lieu à des inégalités.

D : Ce qui peut faire peur dans le passage à l'autonomie, c'est que l'université se transforme en sorte de « super lycée » avec des enseignants qui seraient plus enseignants purs que chercheurs. Cela transformerait l'objectif initial qui était de mélanger l'enseignement et la recherche. Actuellement, notre avantage est que nos enseignants sont très pointus dans leur discipline. Nous n'avons pas envie de perdre cet aspect.

On ne veut pas apprendre des compétences à la place de méthodes de réflexion. Le risque est d'acquérir des connaissances exclusivement pour la licence choisie, avec, derrière, l'entreprise qui donne de l'argent et qui peut exiger certaines compétences à la fin d'un cursus. De plus, en fonction du bassin de l'emploi de chaque région, il y aurait de grandes disparités entre les universités. ”

Cours hors les murs sur le campus de La Doua / Photo Eric Le Roux



Cours hors les murs

A Lyon 1, plusieurs cours hors les murs ont eu lieu sur tout le campus et dans la ville. Ils ont permis à certains enseignants de manifester contre la LRU et de sensibiliser le public aux débats, tout en permettant aux étudiants de bénéficier de leurs cours.



Chloé Gerbaud

Etudiante en 5^{ème} année de Pharmacie
Présidente de GAELIS, association étudiante

Ce qui est positif dans la LRU, c'est qu'elle permet à chaque université de fonctionner pour elle-même, et de ne pas dépendre du fonctionnement des autres car aucune université ne se ressemble (nombre d'étudiants et formations très variés).

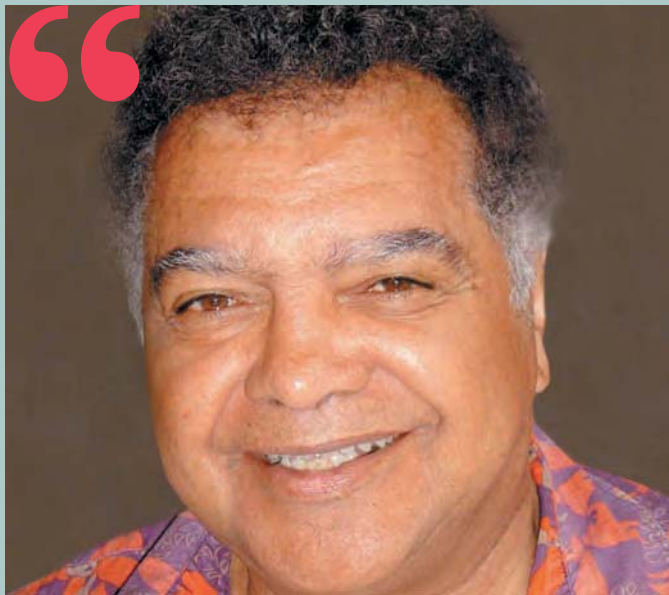
Cela permet donc à l'université de fonctionner de manière autonome même si cette autonomie reste partielle.

Ce qui deviendrait plus problématique serait que le Conseil d'Administration (CA) prenne une place plus importante et ne prenne pas en compte les revendications des usagers de l'université. Ce n'est pas le cas actuellement puisque les membres du CA et de l'équipe présidentielle sont très attentifs à nos demandes et font remonter les informations au niveau national. Mais nous ne sommes pas à l'abri d'avoir un jour une gouvernance moins à l'écoute.

Je comprends donc la crainte de certains étudiants de voir donner plus de pouvoir à un groupe plus restreint de personnes. Ainsi, la responsabilité des dossiers d'admission en master pourrait revenir à une seule personne et on craindra alors un possible favoritisme.

Concernant la présence croissante d'entreprises privées au sein de l'Université, je trouve indispensable de compléter la dotation de l'Etat avec des financements privés afin d'assurer un développement fort de notre institution en terme de formations, du nombre d'étudiants, mais chacun doit bien garder son rôle. ”

L'IUFM



Photos Anne-Claire Foulon

Christian Alin

Professeur des Universités en Sciences de l'Éducation (IUFM) Laboratoire CRIS /Lyon 1

La masterisation est une élévation potentielle du niveau de formation des enseignants à condition de faire en sorte que les enseignants et les formateurs aient une véritable formation universitaire et professionnelle. En revanche, elle ne peut être réellement valide que si elle s'établit sur les cinq ans avec une pré-professionnalisation, organisée dès la première année de licence. A l'intérieur, il faut une formation à la didactique des disciplines, que connaît mal l'université, plus centrée sur les savoirs académiques "stricto sensu". C'est une compétence que l'université doit s'approprier dans beaucoup de disciplines.

Ce qui a aussi beaucoup posé problème, c'est la démarche à la hussarde qui a été utilisée par le gouvernement pour faire passer cette réforme. Il y a eu un déni du débat démocratique et une non-reconnaissance des interlocuteurs. La méthode a consisté à découper le dossier en petits morceaux pour masquer la volonté profonde de soumettre l'université à un modèle anglo-saxon libéral au détriment de sa mission de service public.

Enfin, il y a la volonté claire du gouvernement de faire disparaître les IUFM. Que l'université prenne en charge la formation des maîtres est une démarche adoptée dans de nombreux pays, mais il faut absolument qu'elle garde toutes les compétences universitaires et professionnalisantes dont disposent les IUFM. A terme, la solution la plus viable sera de créer une faculté de l'éducation et de la formation qui rassemble tous les instituts et les laboratoires orientés vers les métiers de l'enseignement, comme aux Etats-Unis ou en Suisse.



Lionel Bossy

Professeur des écoles stagiaire (PE2) IUFM / site de la Croix Rousse

Je pense que l'on présente la masterisation comme un mieux : l'argument mis en avant est une formation à bac +5 alors qu'actuellement, nous avons déjà cinq années d'études pour devenir professeur (niveau licence avant l'IUFM et deux années à l'IUFM). Lorsqu'un enseignant se retrouve devant sa classe, concrètement, il a déjà cinq ans d'études derrière lui. Malheureusement, elles ne sont actuellement pas reconnues comme telles.

Le fait d'intégrer la formation à l'université pour que le niveau master soit reconnu au niveau européen peut être intéressant. Mais c'est surtout la formation des professeurs qui est en jeu derrière ces réformes. Avec le rattachement à l'Université, il n'y aura plus de structure spécialisée comme l'IUFM pour nous former, avec des formateurs expérimentés spécialisés et des plans de formation adaptés (beaucoup de pratique, de stages, de suivi et de formation continue). Cela signifie que la formation ne sera plus professionnelle. Je ne dis pas qu'il faut garder les IUFM tels qu'ils sont ; il y a beaucoup de choses à améliorer, mais je défends l'idée d'une structure dédiée à la formation des professeurs des écoles. Il n'est pas concevable que nous soyons formés uniquement en amphi toute l'année. De plus, la masterisation entrainera la perte de l'année qui permet d'être fonctionnaire-stagiaire salarié (PE2), ce qui met en péril l'accès à ce métier pour un certain nombre d'étudiants aux conditions sociales plus fragiles.

Pour finir, je dirai que, au delà de la masterisation de la formation des maîtres, il y a aussi l'idée de la destruction de l'école publique, de remise en cause du service public et du statut de fonctionnaire d'Etat, avec, par exemple, le recrutement de plus en plus important, par le biais de l'ANPE, de professeurs des écoles vacataires.

11

La réforme de la formation et du recrutement des enseignants

Dès 2010, tous les enseignants (1^{er} et 2nd degré) seront recrutés par concours national au niveau bac+5 et devront être titulaires d'un master.

Les universités et les IUFM, proposeront des masters leur permettant de :

- poursuivre leur formation disciplinaire par la recherche ;
- bénéficier d'une formation professionnelle en alternance avec des stages en établissement scolaire ;
- se préparer aux concours de recrutement ;
- s'orienter éventuellement vers d'autres métiers.

Les lauréats des concours deviendront fonctionnaires stagiaires, affectés dans des établissements, avec une décharge de service afin de poursuivre leur formation professionnelle.



Photos Eric Le Roux

Gilles Pollet

Chef du département Génie Industriel et Maintenance IUTB

La LRU est peut-être une bonne chose pour l'université, mais pas forcément pour les IUT. Les IUT jouissaient d'une très forte autonomie, qui a notablement contribué à leur succès. L'autonomie qu'on est en train de donner aux universités se traduit par une diminution de celle des IUT.

Je prends l'exemple des primes au mérite. Il y a treize ans, à mon arrivée à l'IUT, les chefs de département disposaient d'une liberté totale pour répartir les primes entre les membres de leur équipe.

12 *Maintenant, chaque prime est bornée entre un plancher et un plafond et doit aussi se soumettre au vote du Conseil d'Administration (CA) qui a ses propres critères. Or cette instance est trop éloignée du « terrain » pour pouvoir juger du bien fondé de ces répartitions et s'adapter en temps réel à l'émergence de nouvelles fonctions.*

Par ailleurs, nous nous retrouvons parfois privés des services de collègues compétents et performants simplement parce que nous ne sommes plus en mesure de faire coïncider leurs primes avec l'ampleur de leurs tâches. Ce serait une avancée que le CA décide uniquement du montant global de ces primes et que nous puissions décider sans autre contrainte de leur répartition au niveau local.

Par ailleurs, cet hiver, suite à la LRU, une nouvelle règle d'affectation des moyens, nommée « SYMPA », a été créée. Elle permet notamment de calculer la part allouée aux IUT dans le budget de l'université. Après calcul, notre IUT obtient une baisse de 30%. Cela signifie que, si cette répartition des moyens est appliquée, il faudra supprimer environ un tiers des cours. Il paraît alors évident qu'on nous ne pourrions plus maintenir le niveau de qualité actuel de la formation.

Heureusement, Valérie Péresse, alertée par les directeurs et présidents d'IUT, a d'abord diffusé une charte de « bonne conduite » aux présidents d'universités leur demandant, en dépit de « SYMPA », de maintenir les moyens aux IUT en 2009. A Lyon 1, le président a spontanément maintenu les moyens, mais cela n'a pas été le cas partout. En conséquence, la ministre a transformé la charte en circulaire, pour que son application devienne obligatoire, au moins jusqu'en 2010. C'est a priori ce qui a permis de calmer le début de mobilisation dans les IUT, mais 2010 est très proche et l'avenir reste préoccupant.



→ **DOSSIER SPECIAL** →
la réforme des universités
et de la recherche

Les IUT



Frédéric Ferrand

Assistant Ingénieur en électronique IUT B

Avant la LRU, il y a déjà eu la LOLF, qui peut être intéressante pour une meilleure transparence quant aux dépenses de l'argent public, mais qui a déjà beaucoup complexifié les démarches administratives. Pour la gestion du personnel, il y a de plus en plus d'indicateurs de rentabilité, de compétitivité ; on veut tout quantifier, or il est impossible de le faire.

Avec l'arrivée de la LRU, les IUT ne sont plus maîtres de leurs budgets, l'enveloppe budgétaire passant d'abord par l'Université. Nul ne nous dit si elle sera équivalente, réduite ou augmentée. La question de la rentabilité va se poser, ce qui signifie que nous devons de plus en plus rendre des comptes sur nos choix d'utilisation de ce budget.

Une interrogation demeure : que vont devenir les IUT au sein de Lyon 1 ? L'augmentation des pouvoirs des présidents d'universités risque de peser lourd sur les décisions et nous ne voudrions pas que notre avenir repose uniquement sur un seul homme. Les IUT sont des instituts de formation uniques en leur genre. Ils apportent une excellente formation technique et professionnelle à chaque étudiant.



La circulaire du 20 mars 2009 définit les principes de bonnes relations entre les universités et leurs IUT. Elle décrit la répartition des rôles en matière budgétaire et d'autorité vis-à-vis des personnels entre le président d'université et le directeur d'IUT. Elle demande la rédaction d'un contrat interne d'objectifs et de moyens.

L'avenir de la recherche



Olivier Gandrillon

Chargé de Recherche au CNRS

UMR 5534 – Centre de Génétique Moléculaire et cellulaire

Membre de « Sauvons la Recherche »

Concernant l'avenir sur la recherche en France et en Europe, je pense que la soumission à des intérêts privés, couplée à la volonté de faire de la compétition le moteur de nos sociétés, amènera à une destruction de nos capacités de recherche. Je suis très pessimiste sur notre capacité à produire une véritable recherche, qui soit suffisamment libérée des contraintes contingentes de l'époque pour amener à de véritables ruptures dans le savoir. Je pense que nous serons de plus en plus fort pour aller loin dans des domaines très spécifiques, mais de moins en moins en rupture avec l'existant. Pour l'essentiel, nous aurons des sociétés qui feront du développement et non de la recherche. On peut voir que l'industrie a cessé de faire de la recherche ; elle ne fait plus que, au mieux, du développement, alors que dans les années 60, il y avait de véritables centres de recherche industriels. Par exemple, dans le domaine de l'informatique, l'invention de la souris est sortie d'un centre de recherche privé. Les industries pharmaceutiques avaient aussi pendant longtemps de véritables centres de recherche au sens où l'on y faisait de la recherche fondamentale, on essayait de faire avancer le front des connaissances. Cela est terminé ; il n'y a plus que du développement dans le privé. Et à mon sens, si nous continuons ainsi, dans quelques années, il n'y aura plus que du développement aussi dans le domaine public. En effet, la recherche publique est de plus en plus assujettie via l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), qui est la seule agence de financement de la recherche qui ne dispose pas d'un conseil scientifique et qui prend des décisions d'ordre politique. Et comme le temps du politique est celui de la prochaine élection, c'est-à-dire très court, le fait d'imposer à la recherche une stratégie avec des temps aussi courts, c'est nécessairement, à terme, la détruire. Pendant des temps aussi courts, tout ce que l'on peut faire, ce sont des projets industriels. Cela signifie que tout le chemin qui va d'un point « A » à un point « B » a déjà été décidé à l'avance. C'est absolument à l'opposé de ce qu'est un processus de recherche. Par définition, dans un processus de recherche, on ne sait pas où l'on va. Si je sais par avance où j'arrive, alors je ne suis pas dans un processus de recherche, mais dans un processus de développement. Cette logique de la recherche fondamentale reste malheureusement totalement incomprise de la majorité des hommes politiques.



Damien Calaque

Maître de Conférences en Mathématiques

Concernant les emplois de la recherche, la mobilisation de ces derniers mois a permis de faire reculer le gouvernement sur les suppressions de postes au CNRS. Cela étant, nous n'avons toujours pas obtenu la mise en place d'un « plan pluri-annuel d'emplois scientifiques » (prévision sur plusieurs années d'embauches avec des objectifs fixés). C'est vraiment important car la recherche est une activité qui se déroule sur le long terme et qui a besoin de stabilité.

De plus, avec les réformes qui se succèdent depuis plusieurs années, on change sans arrêt de système. On a vu l'ANR se créer en 2005, pour financer la recherche par projets. A présent, on nous dit que le CNRS, qui a actuellement pour rôle de financer structurellement la recherche, devrait aussi arriver à un financement par projets. La crainte est de voir le CNRS faire doublon avec l'ANR et donc disparaître. Or la tutelle du CNRS, jointe à celle de l'université, a beaucoup de valeur pour certains laboratoires de recherche, car au-delà des financements structurels qu'il apporte, il impose un certain nombre de règles très saines pour la recherche, par exemple ne pas recruter localement (un chercheur qui aurait fait sa thèse dans la même université).

Concernant la Stratégie Nationale pour la Recherche et l'Innovation, les grands axes dégagés pour l'avenir sont très orientés vers les applications de la recherche, utiles à court terme, plutôt que vers la recherche fondamentale, utile à moyen et long terme. La crainte est donc de perdre cette vision à long terme de la recherche.

Enfin, sur l'évaluation des chercheurs, l'évaluation quantitative est beaucoup développée, c'est-à-dire qu'on compte le nombre de publications, sans tenir compte de leur qualité intrinsèque. Cela a des effets pervers sur la recherche ; par exemple, certains chercheurs peuvent morceler leurs publications, pour être mieux évalués.

13

Les chercheurs, universitaires et pouvoirs publics sont sensiblement d'accord sur le fait que la connaissance est un élément clé pour l'avenir et que la compétition est de plus en plus marquée au niveau international. En revanche, bien des divergences existent, tant sur la photographie de la situation actuelle que sur la stratégie nationale à venir en matière de recherche et d'innovation (devenir des organismes de recherche, place de l'université, statuts des personnels, liens public/privé, recherche fondamentale/recherche appliquée,...).

“



Photos Eric Le Roux

Dominique Gilles

Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants au SOIE

La plus grande inquiétude concerne les personnels contractuels. La crainte est qu'il y ait une externalisation de certains emplois, avec la possibilité de fongibilité des moyens (possibilité de transformer certains budgets de ressources humaines en budgets de fonctionnement). L'université peut aujourd'hui faire le choix de payer une entreprise pour assurer une mission, plutôt que d'embaucher un personnel.

Concernant les personnels titulaires, les inquiétudes se situent plutôt sur la question de la mobilité interne : sans concertation véritable elle sera forcément très mal vécue. En réaction aux réformes actuelles et pour la première fois en France, une coordination nationale des BIATOSS s'est mise en place.

Ces changements sont effectivement délicats car ils arrivent dans un contexte douloureux de positionnement des personnels BIATOSS, les « agents invisibles », au sein de l'université, occupant pourtant plus de 300 fonctions différentes.

En revanche, un point positif de la LRU est la création du Comité Technique Paritaire (CTP), qui doit être consulté sur tous les problèmes généraux de la politique de l'université ayant un impact sur les personnels, et où BIATOSS et enseignants-chercheurs commencent vraiment à travailler ensemble ; peu à peu un dialogue s'instaure avec la gouvernance de l'université. ”

“



Isabelle Glippe

Responsable du service de la paie et du pilotage de la masse salariale

Avant le passage à l'autonomie, le ministère des finances détenait le budget pour rémunérer tous les personnels de l'Etat, et dans ce dispositif l'établissement servait de courroie de transmission des données nécessaires à la paie. Depuis les Responsabilités et Compétences Élargies (RCE), la masse salariale est affectée directement à Lyon 1 et inscrite à son budget, ce qui donne de l'autonomie mais aussi de nouvelles responsabilités. Cela signifie que dès que l'on veut embaucher un nouveau personnel, ou modifier la structure des emplois, on doit dorénavant se demander si l'on a les moyens de le faire, et à quel coût, alors qu'auparavant on se posait surtout la question de la disponibilité de l'emploi, le ministère vérifiant les autres aspects de la question. C'est un transfert de responsabilités qui offre de l'autonomie dans un cadre budgétaire et réglementaire qui restent limités ou encadrés. Pour ce faire, le service doit mettre en place des outils de pilotage qui consistent à anticiper l'impact financier de toutes les opérations de gestion, et permettent la gestion des ressources humaines la plus adaptée et la plus performante, qui corresponde vraiment aux besoins de l'établissement.

Le passage à l'autonomie a nécessairement entraîné un changement au niveau de l'organisation du travail, particulièrement pour la fonction paie. Les personnels en charge de la paie, autrefois répartis sur les différents sites de Lyon 1, ont été rassemblés dans un service unique. Cette importante réorganisation s'est mise en place avec succès, grâce notamment au grand professionnalisme et à l'investissement fort des personnels du service. A présent, il reste à harmoniser les pratiques et à développer la collaboration avec les partenaires du service, comme l'agence comptable ou les services financiers. ”

→ UNIVERSITÉ DE LYON ←

Extraits du message de Michel Lussault destiné aux personnels des établissements membres de l'Université de Lyon

Michel Lussault, Président de l'Université de Lyon (UDL), a conçu un message destiné à tous les personnels des établissements de l'UDL afin d'expliquer les réalisations et projets de cette grande structure fédérative qui rassemble 20 membres issus des sites de Lyon et Saint-Etienne. A la phase de mise en place effective du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) depuis sa création, en mars 2007, doit maintenant succéder l'amplification de son activité et la mise en œuvre de grands chantiers. Extraits.

« Nous allons entrer dans la phase active d'étude des opérations du projet « Lyon Cité Campus », [réponse de l'Université de Lyon couronnée de succès à l'opération Plan Campus lancée par le Ministère]. ...Chaque site d'enseignement supérieur et de recherche doit ainsi trouver sa place et son projet. »

« L'année 2009 nous permettra de nous insérer dans le processus de contractualisation avec l'Etat. En la matière, l'Université de Lyon renforcera son

action dans les domaines qui ont justifié sa création. Au premier chef, le champ des études doctorales... Nous visons à faire du doctorat de l'Université de Lyon, c'est-à-dire notre diplôme commun délivré par chaque membre qui aura été habilité par le Ministère au nom de l'Université de Lyon, la référence internationale qu'il doit être. La qualité de la formation scientifique des docteurs et la volonté de renforcer leur potentiel d'insertion professionnelle seront nos préoccupations majeures ».

« L'activité internationale du PRES sera aussi accrue et nous mettrons en œuvre nos premières actions stratégiques ciblées (Shanghai, Sendai au Japon, Inde, Amérique du Nord) en nous appuyant sur les établissements et en leur confiant des missions pour le compte de l'ensemble de l'Université de Lyon chaque fois que nécessaire ».

« Pour les autres domaines d'activité, nous accompagnerons les établissements chaque fois qu'ils le souhaiteront lors du processus de contractualisation. Nous nous attacherons à ce que les différents contrats convergent en matière d'implication de chacun dans l'Université de Lyon...

Nous nous appuyons sur le volontariat, ne serait-ce que parce que le PRES a été créé, non par un quelconque diktat, mais par la volonté des universités et des écoles de se doter d'un instrument de dialogue, de concertation et d'élaboration de projets ».

« En 2009, nous accentuerons également nos activités de transfert et nous lancerons une fondation de l'Université de Lyon, comme l'ensemble des partenaires économiques et institutionnels le demande ».

« Il n'est pas inutile de le rappeler : l'Université de Lyon n'est pas une nouvelle tutelle surplombante, ni une structure bureaucratique « parasite » qui vivrait de la captation d'une partie de l'énergie de ses membres. Elle n'existe qu'au service de ceux-ci et doit développer des compétences fonctionnelles qui apportent une réelle valeur ajoutée aux actions collectives ».

Anne GUINOT



Michel Lussault / Photo Serge Tanet Lyon 2

Retrouvez l'intégralité du message du Président LUSSAULT sur la page d'accueil du site de l'Université de Lyon : www.universite-lyon.fr



Photos Eric Le Roux

→ A DECOUVRIR ←

Zoom sur des nouveaux membres de l'équipe présidentielle

Régis Bernard⁽¹⁾

Chargé de mission culture et membre du Conseil d'Administration (CA)

Docteur en sociologie de l'Université Lumière Lyon 2 (1972), Régis Bernard est ingénieur de recherche CNRS (Groupe de Recherche sur la Socialisation, Lyon 2). Il devient assistant de sociologie en 1983, puis maître de conférences en 1983, également à Lyon 2. Ses travaux de recherche et d'enseignement sont essentiellement consacrés à la sociologie de l'éducation, de la culture et du langage. En 1989, il devient le premier doyen de la Faculté d'Anthropologie et de Sociologie. Il dirige de 1993 à 1995 le GLYSI (unité associée au CNRS). En 1996, il est élu, Vice-Président de l'Université Lyon 2, en charge de la formation initiale et continue, du CEVU et du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO).

Il rejoint ensuite l'IUFM de l'Académie de Lyon, comme directeur adjoint chargé des relations avec les universités et des relations internationales. En 2006, il est élu à la direction de l'IUFM et, suite à l'intégration de l'établissement à Lyon 1, est renouvelé dans cette mission en mai 2008.

Membre du CA de Lyon 1, il est nommé chargé de mission à la culture de l'université le 1^{er} janvier 2009.

Philippe Liotard⁽²⁾

Chargé de mission égalité femmes-hommes

Philippe Liotard, est anthropologue, Maître de Conférences à Lyon 1 depuis 2002 où il avait également réalisé une partie de ses études entre 1982 et 1985. Enseignant en STAPS, il dispense des cours sur l'anthropologie du corps, la sociologie du sport et du système éducatif. Il coordonne également un cours transversal à toutes les licences de l'Université, intitulé « Corps, sexes et cultures ».

Ses thématiques de recherche concernent les violences sexuelles, sexistes et homophobes, les discriminations ainsi que les maltraitements dans le sport. Il travaille aussi sur les modifications de l'apparence corporelle (piercing, tatouage) et sur l'éducation à la sexualité des adolescents et des adolescentes.

Il est co-fondateur de la revue Quasimodo.

Depuis décembre 2008, il est chargé de mission pour œuvrer en faveur de l'égalité des femmes et des hommes à l'Université.

René Faure⁽³⁾

Chargé de mission pour la restructuration des composantes et Professeur de Chimie Analytique au Laboratoire des Sciences Analytiques, UMR 5180

Membre du Conseil d'Administration (CA) de Lyon 1 de 2002 à 2006, René Faure a dirigé le Groupe de Travail Structures et Conventions concernant toutes les composantes de l'Université. Dans le même temps il a siégé au CA de l'IUFM. Il a été membre du conseil de l'UFR Chimie-Biochimie et Président de sa Commission Formation jusqu'à la fusion des UFR scientifiques, en avril 2009.

En enseignement, au niveau licence, il assure la responsabilité de la mention chimie depuis 1998.

Suite à la restructuration de Lyon 1 en décembre 2008, le Président lui a confié une mission dotée d'un budget global de 2,5 millions d'euros sur 2009-2010 pour aider les nouvelles composantes à s'organiser. Quatre contrats de restructuration sont en cours de négociation : IUT, Facultés de Médecine Lyon Est et Lyon Sud Charles Mérieux, Faculté des Sciences et Technologies.

Jacques Charlin⁽⁴⁾

Vice-Président Chargé de Mission Handicap

Jacques Charlin enseigne les mathématiques à l'Université depuis 1971. Il milite depuis plus de quarante ans pour la promotion des personnes déficientes visuelles. C'est donc tout naturellement qu'il a collaboré, il y a vingt ans, avec Claude Decoret qui a accompagné des étudiants aveugles, puis a créé, en avril 1994, la Mission Handicap. Jacques Charlin anime cette mission depuis septembre 2000.

En le nommant récemment vice-président délégué auprès du Président, Lionel Collet et le Conseil d'Administration ont clairement signifié la priorité qu'ils entendent accorder à l'accueil des étudiants et membres du personnel handicapés.



Photos Olivier Bertram

→ ENQUÊTE ←

L'insertion professionnelle des diplômés de Master 2 de Lyon 1

Dans l'ensemble, les diplômés des masters 2 professionnels de l'Université Claude Bernard Lyon 1 sont bien insérés dans la vie professionnelle, c'est ce qui ressort de l'enquête menée par la Direction de l'Organisation de la Qualité et de l'Aide au Pilotage (OQAPI), sur 841 diplômés en 2006.

L'objectif de cette enquête était double : apporter des informations sur les modalités d'insertion professionnelle des diplômés (durée de la recherche du premier emploi, fonction occupée, statut, secteur d'activité, ...) et connaître la qualité de cette insertion.

L'enquête a été centrée sur les diplômés de Masters 2 Professionnel de la promotion 2005-2006. Elle porte sur la situation, en avril 2008, de 841 diplômés de masters 2 professionnels, 18 mois après l'obtention de leur diplôme. Les diplômés ont été interrogés par voie postale et par mail avec des relances téléphoniques et électroniques. Au total, 635 diplômés ont répondu, soit un taux de réponse de 75,5%.

Les résultats de l'enquête montrent que l'insertion professionnelle des diplômés en formation initiale de Master 2 professionnel se caractérise par un accès rapide à l'emploi : 50% des diplômés ont trouvé leur premier emploi en moins d'un mois. Pour la majorité, 71,3% ont trouvé un premier emploi en moins de quatre mois.

Après le master professionnel, le taux d'emploi est satisfaisant : 94,4% des diplômés sont en emploi, avec un taux de d'emploi de statut cadre de 77,7% et un taux d'emploi stable (CDI ou fonctionnaire) de 76,9%. De plus, pour 64,1% l'emploi occupé est en adéquation avec la formation suivie en

master 2 professionnel.

Les diplômés occupant un emploi à temps plein (soit 98,3%) sont plutôt bien rémunérés avec un salaire net mensuel médian de 1900€.

91,2% des répondants travaillent en France dont 57,6% en région Rhône-Alpes.

Enfin, 78% des répondants perçoivent le stage de fin d'études comme l'élément déterminant ayant favorisé leur insertion professionnelle.

L'analyse des réponses aux questions d'opinion permet d'avancer que dans l'ensemble les diplômés sont satisfaits de la formation qu'ils ont reçue à l'Université Claude Bernard Lyon 1. Cette enquête est renouvelée annuellement et servira de point de comparaison pour les promotions à venir.

Khadija HAMRANI



Le nouveau restaurant de Rockefeller / Photos Noël PODEVIGNE

Un nouveau restaurant à Rockefeller

Le 20 mai 2009, le restaurant universitaire du site de Rockefeller a ouvert ses portes. C'est l'aboutissement d'un projet initié en 2003 par le CROUS de Lyon Saint Étienne. Destiné en premier lieu à proposer une solution de restauration aux étudiants du secteur santé, le projet a très vite intégré la perspective de répondre également aux besoins des personnels. Lyon 1, l'INSERM et l'IFSI Rockefeller se sont ainsi inscrits dans cette dynamique. Une convention de financement pour deux salles de restauration à destination des personnels a été signée en 2006 entre ces partenaires. Implanté tout près de la médiathèque Paul Zech, le restaurant Rockefeller offre donc, dans une architecture mêlant le bois, le verre et l'acier, des espaces lumineux et conviviaux pour la communauté universitaire.

Dès l'origine, la volonté d'identifier clairement les espaces de restauration étudiante et ceux dédiés aux personnels a été affirmée ; il s'agit ici de prendre en compte les besoins particuliers de chaque communauté. Deux chaînes de distribution différentes sont donc organisées autour d'un pôle central ; cela ne signifie pas pour autant une étanchéité, et personnels et étudiants disposent de stands communs (grillades, pâtes).

"Notre objectif est la qualité, l'infrastructure de ce restaurant offre l'infrastructure idéale dans cette démarche..."

Pascal Hardy - Gestionnaire du restaurant universitaire Rockefeller.

La capacité d'accueil est de 2000 repas étudiants par jour (750 places). Pour les personnels une salle de 170 places en self-service permet d'accueillir dans de bonnes conditions jusqu'à 350 convives par jour. Une salle à manger de réception avec service à table prend place au deuxième étage du bâtiment jouxtant une grande terrasse. Cette salle nommée « Le Cèdre » offre une capacité de 45 couverts. Dans un proche avenir, cette salle pourra également accueillir des réunions de travail, autour d'une prestation type petit déjeuner ou goûter.

Les menus du self, la carte et les tarifs de restauration de même que les modalités de réservation dans la salle « Le Cèdre » sont disponibles sur l'Intranet de l'Université, rubrique *Vie des personnels/Restauration*.

Noël PODEVIGNE

→ VIE DES PERSONNELS ←

181 Restauration des personnels à La Doua : état des lieux

Les deux restaurants Domus et Maison d'hôtes connaissent depuis 2 ans une affluence importante dépassant les capacités d'accueil prévues. Un projet de réorganisation de la restauration des personnels sur le domaine de La Doua a donc vu le jour. Modifier l'existant ne pouvait suffire, les locaux actuels ne permettant pas d'augmenter de façon significative la capacité de production. Ainsi, la construction d'un nouveau bâtiment remplaçant les deux restaurants actuels a été décidée. Situé à proximité de l'actuel Domus, il devra pouvoir traiter 2000 couverts par jour et offrir des modes de distribution nouveaux : salles modulaires, formules type brasserie, restauration rapide, horaires décalés...

L'Université s'est dotée, pour élaborer ce projet, d'un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les enjeux financiers ont incité l'établissement à s'orienter, pour la construction et la gestion de cette nouvelle structure, vers une concession de service public. Les études préliminaires terminées, le projet a été validé en Comité Technique Paritaire ainsi qu'au Conseil d'Administration et l'appel d'offres à candidature pour la concession est maintenant publié.

Le calendrier prévisionnel situe le début de la réalisation au printemps 2010 et la mise en service du nouveau restaurant courant 2012.

Les bâtiments Domus et Maison d'hôtes seront requalifiés dans le cadre du plan Campus.

Ouvert à la diversité, construit dans une préoccupation de développement durable, géré selon un cahier des charges innovant, le nouveau restaurant constituera un pôle important de la vie universitaire sur le secteur ouest du campus de La Doua.



Photos David Tang

Les Arthémiades 2009 à Astrée, suite et fin...

Un mois « non-stop » de créations – théâtrales, musicales, chorégraphiques, jalonné d'expositions de photos, de peintures, de diffusions de films vidéo – s'est achevé fin mai 2009. On a pu constater, avec bonheur, l'immense talent de tous ces artistes émergents issus des ateliers artistiques de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

|19

En effet, plus de 400 participants ont pu se produire sur le plateau d'Astrée durant tout le mois de mai, devant 4000 spectateurs venus découvrir ces jeunes artistes encadrés par des professionnels. Dans une ambiance festive, étudiants, lycéens et enseignants ont su créer au cours des 17 soirées de représentation, des moments chargés d'émotions et de beauté.

Les Arthémiades 2009 se sont achevées et déjà se profile à l'horizon la nouvelle saison d'Astrée 2009/2010 avec son lot de belles créations nées du désir intense de transmettre au public le goût de l'audace, de l'expérience et de l'aventure artistique.

Françoise MAIMONE





Photo Eric Le Roux / Florent Moissenet

→ PORTRAIT DE ← **Florent Moissenet** Être Doctorant à Lyon 1

Titulaire d'un Baccalauréat Scientifique obtenu en 2001, Florent Moissenet intègre, après deux années de « prépa », l'Institut Français de Mécanique Avancée (IFMA) de Clermont-Ferrand où il s'oriente dans la spécialité mécatronique et plus particulièrement dans le domaine de la robotique humanoïde. A l'issue de quatre années d'études dont une passée au Japon, il sort diplômé en juin 2007 avec le statut d'ingénieur en mécanique.

Il décide alors de poursuivre ses études à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour y entreprendre une thèse au sein du Laboratoire de Biomécanique et Mécanique des Chocs (LBMC) en avril 2008. La particularité de sa thèse est qu'elle s'effectue en alternance avec une entreprise : la société MEDIMEX, distributrice de matériel de rééducation et d'évaluation fonctionnelle, basée à Sainte Foy Les Lyon. Il y exerce la fonction d'ingénieur produit. Cette forme de thèse en alternance, appelée thèse « CIFRE », existe depuis plusieurs années déjà (voir encadré) et permet à l'étudiant d'avoir une vision d'entreprise et de laboratoire autour d'un projet commun. L'idée est conçue pour que les trois intervenants y trouvent leur avantage: le doctorant, l'entreprise et le laboratoire.

Florent Moissenet partage donc son temps entre son laboratoire, où il effectue des tâches variées (recherche autour de l'historique et des avancées scientifiques, simulation numérique, encadrement d'étudiants en stage ou projet, expérimentation et traitement de données, ...), et son entreprise, où il distribue, sur le marché, le système utilisé en laboratoire et développe l'ensemble de l'activité technique et commerciale liée à l'analyse du mouvement.

Le cadre de sa thèse porte en effet sur l'analyse du mouvement au profit de la Médecine Physique et de

Réadaptation (MPR). Son sujet de thèse est « L'optimisation multi-critères pour la quantification des forces musculaires lors de la marche saine et pathologique ». Son Directeur de thèse (Laurence Chèze) et son co-Directeur (Raphaël Dumas) lui apportent une aide précieuse dans son travail quotidien.

Florent Moissenet envisage éventuellement un post-doctorat à l'étranger, en Asie du Sud-Est ou au Canada afin de pouvoir appliquer les différentes méthodes acquises au cours de sa thèse et de préparer un projet industriel. Son projet, à l'issue de ses études, est de devenir ingénieur de recherche et développement et de travailler dans l'élaboration de prothèses médicales, de préférence au profit d'actions humanitaires.

Florent Moissenet accorde une grande partie de son temps à sa thèse, mais pour son équilibre, il lui est indispensable de dégager quelques heures pour s'adonner à ses passions qui sont nombreuses puisqu'il pratique les arts martiaux depuis maintenant 10 ans (dont 6 ans de capoeira) et la course à pied. Et lorsqu'il lui reste encore un peu de temps, il aime s'initier au violon, au webdesign et à la cuisine.

Brigitte BRUN

Le contrat CIFRE est un contrat passé entre le doctorant et l'entreprise qui l'embauche, ce contrat étant subventionné par le Ministère de la Recherche par le biais de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT). Il a pour but d'aider les entreprises françaises à embaucher un ingénieur ou un cadre débutant qui se verra confier un poste de recherche et développement, et de mettre en place des projets universitaires ayant des finalités industrielles.